

NATIONS UNIES

Assemblée générale



QUARANTE-NEUVIÈME SESSION

Documents officiels

TROISIÈME COMMISSION
14e séance
tenue le
mardi 1er novembre 1994
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 14e SÉANCE

Président : M. CISSÉ (Sénégal)

SOMMAIRE

POINT 95 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉVELOPPEMENT SOCIAL, Y COMPRIS LES QUESTIONS RELATIVES À LA SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE ET AUX JEUNES, AUX PERSONNES ÂGÉES, AUX HANDICAPÉS ET À LA FAMILLE (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.3/49/SR.14
20 décembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

94-81912 (F)

9481912

/...

La séance est ouverte à 10 h 25.

POINT 95 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉVELOPPEMENT SOCIAL, Y COMPRIS LES QUESTIONS RELATIVES À LA SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE ET AUX JEUNES, AUX PERSONNES ÂGÉES, AUX HANDICAPÉS ET À LA FAMILLE (suite) (A/49/24 et Add.1, A/49/204-E/1994/90, A/49/205-E/1994/91, A/49/213, A/49/287-S/1994/894 et Corr.1, A/49/294, A/49/307-S/1994/958, A/49/381, A/49/422-S/1994/1086, A/49/434, 435, 462 et Corr.1 et 506; A/C.3/49/4/Rev.1)

1. M. LINDQVIST (Rapporteur spécial pour les Règles pour l'égalisation des chances des handicapés) dit que les Règles figurant en annexe à la résolution 48/96 de l'Assemblée générale ont été élaborées comme suite à la demande de la communauté internationale des personnes handicapées, qui a souhaité que l'Organisation des Nations Unies renforce son rôle dirigeant dans le domaine des questions relatives aux handicapés. Les Règles relèvent essentiellement des droits de l'homme. Dans chaque pays, des obstacles continuent d'empêcher les handicapés d'exercer leurs droits et leurs libertés et de leur interdire une pleine participation aux activités de leur société. Il souligne qu'en vertu de ces règles, il incombe aux États Membres de faire le nécessaire pour éliminer ces obstacles. Désormais, les États Membres se sont résolument engagés, aussi bien politiquement que moralement, à obtenir des résultats concrets et durables.

2. Il souligne que les activités de suivi qu'il assure consisteront à fournir aux gouvernements l'appui, les conseils et l'assistance nécessaires, et non pas à critiquer ou contrôler les mesures qu'ils prennent. Un groupe d'experts composé de personnes hautement qualifiées venant de toutes les parties du monde a été créé pour l'aider dans ses tâches. Les Règles ont déjà été traduites dans toutes les langues de l'Organisation des Nations Unies et distribuées aux États Membres. La prochaine étape consistera à adresser une première lettre aux gouvernements leur demandant ce qu'ils ont fait et ce qu'ils prévoient de faire pour appliquer les Règles. Le Rapporteur spécial entamera aussitôt que possible un dialogue avec les commissions régionales des Nations Unies, afin de s'assurer de leur contribution à cette initiative. Le mécanisme de suivi sera financé essentiellement par des ressources extrabudgétaires, et le Rapporteur spécial se chargera, avec le Secrétariat, de se mettre en rapport avec les gouvernements, afin d'essayer de négocier des conditions convenables pour les activités de suivi. La période de suivi des Règles a été fixée à trois ans. Ainsi la communauté internationale a trois ans devant elle pour confirmer son intention de reconnaître et de faire respecter les droits de l'homme des handicapés. Il s'agit là d'un objectif noble, et le Rapporteur spécial compte sur la coopération des États Membres pour le réaliser.

3. Mme ZACHARIAH (Malaisie) dit que beaucoup reste à faire à la troisième session du Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement social, afin de justifier la participation de chefs d'État et de gouvernement à ce sommet, qui devrait aboutir à un accord social international sur l'ensemble des trois questions essentielles, financé par des ressources suffisantes.

4. Elle remercie le Secrétaire général de son rapport sur les politiques et programmes entrepris avec la participation des jeunes (A/49/434) et rappelle que son gouvernement coordonne et finance, par l'intermédiaire de plusieurs

ministères, des activités en faveur des jeunes et a alloué des fonds à la formation des jeunes dans divers secteurs à forte intensité de travail, ainsi que pour des associations sportives et des clubs de jeunes. Dans la plupart des pays en développement, les jeunes sont la force vive de la société, et utiliser au mieux leur potentiel est essentiel pour le développement national. Les expériences nationales dans le domaine des programmes en faveur des jeunes représentent une importante source d'informations pour la rédaction du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000. Le Département de la coordination des politiques et du développement durable devrait jouer le rôle de chef de file dans l'organisation des activités des Nations Unies à cet égard. Quant à la Commission du développement social, elle devrait définir clairement le rôle du Secrétariat dans le projet final qu'elle élaborera.

5. Elle se félicite de la nomination du Rapporteur spécial pour les Règles pour l'égalisation des chances des handicapés, mais craint que celui-ci ne puisse disposer d'un financement suffisant et compte soulever cette question auprès de son gouvernement. Elle demande instamment aux autres délégations, en particulier celles dont les pays s'occupent activement de la question des handicapés, de faire de même. Elle se félicite du rapport du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées (A/49/435). Son pays est soucieux de mieux intégrer les personnes handicapées et estime que les Règles et le Programme d'action mondial leur faciliteront quelque peu la tâche à cet égard.

6. Parlant du rapport du Secrétaire général sur les statut et rôle des coopératives au regard des nouvelles tendances économiques et sociales (A/49/213), elle dit que son gouvernement appuie les recommandations concernant les coopératives, qui ont joué un rôle important en Malaisie dans la mobilisation des capitaux, la création d'emplois et l'amélioration de la productivité. Le mouvement coopératif a réduit, sinon éliminé, le rôle des intermédiaires dans bien des transactions. La création de coopératives est encouragée dans le secteur manufacturier et dans d'autres secteurs tels que l'agriculture, le transport, le logement, les banques et le crédit. Les écoles ont appliqué le système coopératif aux bibliothèques, aux cantines et aux librairies. Certaines coopératives ont accordé des bourses ou se sont unies pour créer des établissements d'enseignement technique.

7. M. OULD ELY (Mauritanie) dit que, paradoxalement, la fin de la guerre froide a provoqué des conflits armés, ainsi que la réapparition de l'intolérance raciale et religieuse, et une détérioration du niveau de vie de la plus grande partie de la population mondiale. La dignité de la personne humaine et la promotion du progrès économique et social de tous les peuples, principes énoncés dans la Charte, n'ont jamais été aussi gravement menacés. Toutefois, c'est dans les pays en développement et tout particulièrement ceux d'Afrique que la situation est la plus préoccupante, les groupes vulnérables étant les plus affectés. En tant que chefs de foyer, réfugiées ou migrantes, les femmes sont de plus en plus nombreuses à vivre dans la pauvreté. Les jeunes, qui représentent l'espoir de la société, connaissent des difficultés économiques et sociales particulièrement graves, et la Mauritanie espère que la célébration, en 1995, du dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse sera l'occasion d'adopter un Programme d'action efficace en faveur des jeunes. Le

représentant appuie les suggestions contenues dans le rapport du Secrétaire général (A/49/434) concernant le nombre de séances plénières qui seront consacrées à la commémoration de l'Année et l'adoption du Programme d'action mondial, ainsi que sa suggestion de déclarer 1995 Année internationale de la jeunesse.

8. Il est inconcevable que des îlots de bien-être continuent d'exister dans un océan de misère. S'il est évident que la responsabilité première du développement incombe d'abord au gouvernement, il est également indéniable que nous vivons dans un monde interdépendant, régi par un système économique défavorable aux pays en développement et où tout effort de développement est aléatoire. En dépit de réformes économiques souvent douloureuses, le fossé entre pays riches et pays pauvres s'est effroyablement creusé ces 30 dernières années. La communauté internationale doit instaurer un nouveau partenariat entre le Nord et le Sud, en vue d'alléger le fardeau de la dette, d'éliminer les pratiques commerciales arbitraires, de revaloriser les matières premières et de relever le niveau de l'aide publique au développement afin d'atteindre l'objectif de 0,7 % du produit national brut fixé par les Nations Unies. Le Sommet mondial pour le développement social constitue une occasion unique pour déterminer les obstacles au développement et formuler une stratégie novatrice à même de s'attaquer aux causes fondamentales de la pauvreté. La réponse est un véritable contrat social à l'échelle planétaire.

9. Mme GHIRGAB (Jamahiriya arabe libyenne) dit que l'élargissement flagrant de l'écart des niveaux de vie entre pays et dans les pays durant les 50 dernières années doit inciter l'ensemble de l'humanité à établir un nouvel ordre économique international fondé sur l'équité et une bonne répartition des revenus et des richesses. C'est au niveau de la cellule de base de la société, qui est la famille, que l'on doit s'attaquer aux problèmes sociaux et réaliser l'intégration et l'harmonie sociale.

10. La communauté internationale doit accorder la priorité à des groupes sociaux vulnérables comme les handicapés. Aussi se félicite-t-elle de l'adoption par l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session des Règles pour l'égalisation des chances des handicapés. Elle remercie le Secrétaire général de son rapport (A/49/435) et espère que le projet de plan d'action (qui y figure en annexe), destiné à promouvoir la mise en oeuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées aura l'appui de toute la communauté internationale.

11. L'intégration des handicapés dans la société est une priorité de la politique de développement social dans son pays. Les lois adoptées dans les années 80 donnent aux handicapés un certain nombre d'avantages. Son pays demande à la communauté internationale d'accorder aux handicapés une priorité de haut rang, et en particulier, de mettre davantage de ressources à la disposition du Groupe du Secrétariat chargé des handicapés.

12. La loi libyenne vise le développement de toute la société, sans favoriser un groupe aux dépens d'un autre. Sur cette base, l'éducation a été proclamée un des droits de l'homme, l'enseignement élémentaire a été rendu obligatoire et

l'accent est mis non seulement sur l'augmentation du nombre d'élèves, d'enseignants et d'écoles, mais également sur l'amélioration de la qualité de l'enseignement, en particulier l'enseignement technique.

13. Les plans de développement dans son pays visent la prestation des services de base tels que le logement, la santé et l'eau potable. Les soins de santé sont fournis gratuitement à tous les citoyens libyens.

14. La première phase du projet de création du grand fleuve artificiel a été achevée et est destinée à réduire l'exode rural, à créer des zones résidentielles, à mettre en valeur de nouvelles terres et à tirer l'eau du sous-sol du désert aux fins de l'irrigation et des besoins en eau potable.

15. Les réalisations de ces deux dernières décennies dans le domaine du développement social sont actuellement compromises par les sanctions injustes imposées par les États-Unis d'Amérique depuis les années 80 et par le Conseil de sécurité depuis 1992 à l'instigation des États-Unis. Les sanctions ont été gravement préjudiciables à tous les groupes de la société et aux activités sociales et économiques du pays. Ainsi, tout un peuple a été privé du droit au développement, un droit qui est protégé par de nombreux instruments internationaux, tels que la Déclaration sur le droit au développement, adoptée par l'Assemblée générale en 1986. Il est illogique que de telles sanctions soient imposées par un organe des Nations Unies, alors que la Charte est fondée sur le respect des droits de l'homme.

16. Les effets fâcheux des sanctions ont été décrits dans le détail dans les documents des Nations Unies. À titre d'exemple, l'embargo aérien a empêché l'évacuation médicale de quelque 9 000 patients souffrant de maladies qui ne pouvaient pas être traitées localement. Une tentative visant à évacuer des patients par voie de terre a provoqué la mort de quelque 350 d'entre eux. Des expéditions de fournitures médicales, en particulier des sérums et des vaccins, ont été retardées; résultat, quelque 350 nourrissons et 150 femmes sont morts, uniquement à cause de la pénurie de médicaments. Les autorisations accordées par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 748 (1992) concernant la Libye, pour l'évacuation médicale des cas urgents par voie aérienne, ont été retardées ou empêchées de manière injustifiable à cause de l'intransigeance de certains États.

17. M. CHUA (Singapour) dit que son pays attache une grande importance à la famille, qui est à la base même de la réussite de Singapour. La situation de la famille détermine aussi bien le moral que la santé économique de la société. Les sociétés en déclin économique sont affligées par l'affaiblissement des liens familiaux, lequel affecte le moral des jeunes et conduit au vandalisme, à la délinquance juvénile et à l'abus des drogues. Les sociétés économiquement dynamiques ont des cellules familiales solides, où les individus cherchent le bonheur sans oublier les intérêts de leur famille ou de l'ensemble de leur société.

18. Son pays est convaincu que sa réussite continue est due à la préservation de la cellule familiale. C'est pour cette raison que le Gouvernement singapourien mène une politique de la famille qui consiste à fournir des

logements publics à des prix modérés et une aide financière aux couples nouvellement mariés et à alléger la charge fiscale des Singapouriens ayant des parents à charge. Les faibles taux de divorce et de délinquance juvénile à Singapour montrent amplement que ces politiques sont efficaces.

19. Conformément à sa politique qui consiste à aider les familles à s'aider elles-mêmes, son gouvernement a promulgué une loi obligeant les Singapouriens à subvenir aux besoins de leurs parents âgés. En rendant les familles plus autosuffisantes, l'État pourrait être mieux disponible pour d'autres tâches, qui sont plus urgentes et pour lesquelles il a les compétences nécessaires. Tout en poursuivant des politiques en faveur de la famille, Singapour a pris le soin de ne pas empiéter sur les droits de l'individu. Des cellules familiales solides et solidaires non seulement stabilisent et renforcent la société, mais favorisent également la protection des droits de l'individu plus efficacement que les tribunaux ou les conventions relatives aux droits de l'homme.

20. Mme MATENGU (Namibie) estime que l'Organisation des Nations Unies devrait convoquer, à une date qui se rapprocherait le plus possible de celle du cinquantième anniversaire de l'Organisation, une séance plénière spéciale au plus haut niveau politique, pour examiner des questions relatives aux jeunes. Le projet de Programme d'action mondial pour la jeunesse et la Déclaration d'intention sur la jeunesse devraient être adoptés à cette occasion. La Namibie appuie également la recommandation du Secrétaire général selon laquelle l'Organisation des Nations Unies devrait proclamer une journée internationale de la jeunesse en 1995 et encourage les gouvernements à inclure des jeunes dans leurs délégations pour marquer le cinquantième anniversaire. Le prochain Sommet mondial pour le développement social devrait définir des mesures concrètes pour s'attaquer aux questions relatives aux jeunes, en particulier.

21. En Namibie, les jeunes constituent environ les trois quarts de la population, et souffrent des séquelles de l'apartheid quel que soit le groupe social auquel ils appartiennent. L'indépendance et la démobilisation des forces armées qui a suivi ont laissé de nombreux jeunes sans qualification ni formation scolaire incapables de s'intégrer dans la société. Les faibles niveaux d'alphabétisation et d'éducation ont aggravé le chômage, qui touche environ 30 % de la population active. Afin de s'attaquer aux problèmes des jeunes, son gouvernement a créé le Ministère de la jeunesse et des sports et a choisi plusieurs domaines prioritaires : emploi, formation professionnelle, santé et environnement. Des centres de formation professionnelle pour les jeunes qui ont dû quitter l'école ont été créés. Des fonds d'entreprises nationaux en faveur des jeunes ont été créés pour les encourager à s'établir à leur compte, en leur accordant des crédits. Le Conseil national de la jeunesse, auquel toutes les organisations namibiennes de jeunes sont affiliées, joue le rôle d'organe consultatif auprès du Gouvernement.

22. L'analphabétisme généralisé, en particulier chez les femmes, fait gravement obstacle au développement. La quatrième Conférence mondiale sur les femmes devrait examiner les besoins particuliers des filles. Le programme d'action qui sera adopté à cette conférence devrait comprendre des dispositions sur l'octroi de bourses aux filles, en particulier dans le domaine de la formation technique

et professionnelle, la réintégration dans les écoles des filles, dont la scolarité a été interrompue par la grossesse ou d'autres facteurs, et les facilités mises à la disposition des filles et des jeunes femmes.

23. M. GERVAIS (Côte d'Ivoire) dit que le Sommet mondial pour le développement social devrait fournir l'occasion de dégager les causes structurelles de la pauvreté, du chômage et de la désintégration sociale, afin de permettre l'élaboration d'un système de sécurité collective dans le domaine social et la création d'un environnement économique et social favorable. Le Sommet mondial doit répondre résolument aux défis économiques auxquels sont confrontés les pays en développement, en particulier la dette extérieure, les programmes d'ajustement structurel, le caractère erratique des prix des produits de base et le tarissement des flux financiers en direction des pays les plus démunis. Des engagements précis de la part des donateurs bilatéraux, des institutions financières et des organismes de développement, des gouvernements, aussi bien que de la société civile dans son ensemble, seront nécessaires pour assurer le succès du Sommet.

24. Le cas spécifique de l'Afrique devra faire l'objet d'une sollicitude particulière, tant dans la Déclaration que dans le Programme d'action du Sommet mondial. De nombreux pays, dont le sien, ne disposent pas de ressources suffisantes pour mettre en oeuvre les stratégies de développement. La situation économique critique de l'Afrique devrait être prise en compte, comme l'une des priorités parmi les préoccupations de l'Organisation des Nations Unies. Des pays africains ont besoin d'appui à leurs efforts pour les aider à s'insérer dans l'économie mondiale. La prochaine session du Comité préparatoire du Sommet mondial devrait adopter des dispositions spécifiques sur l'Afrique, aux fins de la mobilisation des ressources. L'engagement des pays africains en vue du renforcement des capacités nationales combiné à la participation active des bénéficiaires sont réels. Cependant, cet effort doit s'inscrire dans le cadre d'une coopération internationale dynamique. Nous attendons du Sommet mondial qu'il adopte les mesures relatives à la question de la remise de la dette au profit du développement social et l'engagement d'atteindre d'ici à l'an 2000 les 0,7 % du PNB affectés à l'aide publique au développement. Le concept 20/20 décrit dans le projet de programme d'action pourrait de même permettre à certains pays d'accroître les ressources consacrées au secteur social.

25. Naturellement, les pays en développement devraient s'engager résolument à prendre des mesures pour réduire les dépenses militaires et réorienter leurs budgets nationaux afin de répondre aux besoins sociaux. Enfin, M. Gervais espère que le Sommet mondial posera les jalons de nouvelles relations internationales inspirées par la solidarité, pour améliorer le sort des hommes.

26. Mme LEEDS (États-Unis d'Amérique) dit que le Sommet mondial pour le développement social offre l'occasion aux pays développés et aux pays en développement d'entamer un dialogue impartial sur l'amélioration de la qualité de vie des populations dans tous les pays. Les questions essentielles du Sommet coïncident avec de nombreuses priorités retenues par son pays en matière de politique intérieure : création d'emplois, lutte contre la pauvreté et intégration sociale de tous. Il s'agit de responsabiliser toutes les personnes, en particulier les femmes, de façon qu'elles puissent mener une vie meilleure et

plus saine. Les mesures qui encouragent une plus grande participation des individus à la conduite des affaires publiques, à l'économie et à la société en général favorisent le développement social et devraient être soulignées dans les documents du Sommet.

27. Beaucoup reste à faire pour la préparation du Sommet. Tous les participants – délégués comme représentants d'organisations non gouvernementales – devraient continuer à oeuvrer pour son succès. Son pays est résolu à assurer des chances égales à tous, y compris les handicapés, les jeunes et les personnes âgées pour qu'ils participent pleinement à la vie collective. La pleine intégration des handicapés dans tous les secteurs de la société et le rôle dirigeant que joue l'Organisation des Nations Unies à cet égard, lequel fait l'objet de la résolution 48/95 de l'Assemblée générale, ont un rapport direct avec les préparatifs du Sommet mondial. Les États-Unis appuient sans réserve l'application des Règles pour l'égalisation des chances des handicapés et se félicitent de la nomination d'un Rapporteur spécial à cet effet. Créer un environnement où les compétences de tous seront valorisées améliorera la qualité de vie de chacun et enrichira la vie collective.

28. En prévision du dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse en 1995, il faut donner aux jeunes plus de moyens de satisfaire leurs aspirations. Garantir l'égalité d'accès à l'éducation indépendamment du sexe, de l'âge ou du milieu va dans ce sens. Il faut s'efforcer de protéger les enfants et les jeunes contre la maladie, la toxicomanie, la pollution, la discrimination, la violence et la guerre, et empêcher qu'ils ne soient à la rue, afin qu'ils mènent une vie saine et heureuse.

29. Il faut donner plus de possibilités aux personnes âgées afin qu'elles continuent de jouer un rôle dans la société. Il faut mettre un terme à la discrimination et aux clichés fondés sur l'âge. On doit également s'efforcer de tirer parti des avantages qu'offre la structure familiale. Il faut prendre à tous les niveaux des initiatives pour permettre à la famille d'avoir un plus large choix : elle est l'unité où se forment les valeurs sociales et qui assure la première éducation des jeunes.

30. M. SLABÝ (République tchèque) dit que son pays, en signant divers accords internationaux ou en y adhérant, a montré qu'il est pleinement attaché à l'intégration aux structures politiques et économiques internationales. Au Sommet mondial pour le développement social, il se propose de partager son expérience en matière de développement tout en apprenant des autres pays. Il dit que, à en juger par cette expérience, au plan politique, la tendance est à la démocratie pluraliste et, au plan économique, à l'économie de marché. À la différence des pays où la réforme s'est accompagnée de conflits, dans son pays le consensus politique et social a donné une assise solide à la réforme économique. Mais il importait également de définir une politique sociale bien précise. Son gouvernement a récemment appliqué les mesures visant à protéger les groupes les plus vulnérables contre les conséquences des réformes économiques et a pu éviter ainsi les tensions sociales.

31. Il estime que le programme d'action qui sera examiné au Sommet mondial pour le développement social doit être concis, équilibré et concret : orienté vers l'action et la satisfaction des besoins des populations. La politique sociale

doit garantir les droits des femmes, intégrer les handicapés et protéger les groupes sociaux vulnérables. Il importera d'étudier la question de l'éducation, en particulier de la formation spécialisée. Les associations communautaires indépendantes qui prospèrent actuellement – syndicats et organisations d'entrepreneurs – sont des éléments indispensables au règlement des problèmes, en dégagant un consensus social au niveau national, ce qui à son tour permet d'établir des relations amicales au niveau international. Cependant il incombe à chaque pays de trouver ses propres solutions compte tenu de sa situation spécifique. Enfin sa délégation souscrit aux objectifs de l'Année internationale de la famille et s'est félicitée de l'organisation, récemment, de la Conférence internationale sur la famille. Il faut à son avis que la question de la famille soit au centre des débats du Sommet mondial et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

32. M. TIN (Myanmar) dit que les coopératives constituent un élément important du développement économique des pays en développement et des pays développés. Son gouvernement les considère comme un pilier de l'économie et un moyen efficace de stimuler le développement socio-économique, et par conséquent, en a tenu compte dans sa nouvelle stratégie économique. Pour assurer un développement économique durable le gouvernement a entrepris en 1988 d'importantes réformes économiques fondées sur des politiques axées sur le marché. Ces mesures ont notamment eu pour effet la libéralisation des échanges et une politique de promotion des exportations tournée vers l'extérieur ainsi que l'accroissement du rôle des coopératives dans le secteur privé.

33. L'adoption ces dernières années de quatre lois, dont une régissant les sociétés coopératives, a facilité l'essor du secteur privé et la création de quelque 20 000 coopératives, contribuant ainsi au développement des exportations. La foire des coopératives qui s'est tenue à Yangon en 1993 en vue de créer des possibilités d'emploi et d'élargir les débouchés des biens produits par l'industrie nationale a également été très fructueuse. Une "coopérative témoin" a été installée au Ministère des coopératives pour promouvoir les exportations. Les coopératives du Myanmar ont également été très présentes à la foire internationale de Taejon (République de Corée) en 1993, et à la foire commerciale du Myanmar de 1993.

34. Pendant la période actuelle de transition vers l'économie de marché les coopératives du secteur privé jouent un rôle crucial dans le développement socio-économique du Myanmar. M. Tin se félicite en conséquence du rapport du Secrétaire général sur les coopératives (A/49/213). Il espère que l'Assemblée générale ou le Conseil économique et social examineront le rôle des coopératives dans le cadre du développement durable et de la coopération économique internationale. L'année 1995 marquant le centenaire de la création de l'Alliance coopérative internationale il est normal que l'Assemblée générale proclame dans la résolution 47/90 le premier samedi de juillet 1995 Journée internationale des coopératives. Il espère que cette journée sera célébrée par la suite chaque année. Pour sensibiliser la population aux avantages des coopératives et aux objectifs du mouvement coopératif international, cette journée sera célébrée en Myanmar comme il convient.

35. Mme JUNEJO (Pakistan) dit que, même si le niveau de vie s'est sensiblement amélioré dans le monde, la plus grande partie de la population mondiale continue de vivre dans la pauvreté, principalement en Asie et en Afrique. Dans tout plan visant à créer un nouvel ordre social, il faut mettre l'accent sur les problèmes des pays en développement. Le déséquilibre entre pays riches et pauvres doit être corrigé car il ne saurait y avoir de développement social si la majorité de la population mondiale continue d'être au service d'une minorité dont le mode de vie se caractérise par le gaspillage. Il incombe à la communauté internationale et aux États d'éliminer la pauvreté et il faut à cet effet une démarche globale, comme cela est le cas pour la préservation de la paix et de la sécurité ainsi que la promotion des droits de l'homme. Il faut assurer un équilibre entre les forces du marché et l'intervention de l'État pour stimuler la croissance économique tout en veillant à une répartition équitable de la richesse.

36. Objectif connexe, il faut intégrer les groupes socialement vulnérables aux activités générales de la société. Au prochain Sommet mondial pour le développement social, on pourrait voir apparaître un nouveau modèle ne mettant plus l'accent sur des notions de charité et d'assistance sociale, mais au contraire sur la participation à la prise de décisions.

37. Les conflits dans bien des régions du monde ont eu pour effet une désintégration sociale et beaucoup de souffrances humaines. Dans le souci d'assurer le développement social et économique mondial, la communauté internationale ne doit pas oublier les victimes lorsqu'elle aura traité les importants aspects politiques de ces conflits. Elle doit s'assurer que les considérations sociales font partie intégrante de tous les programmes de réconciliation et de relèvement économique. De même, l'Organisation des Nations Unies doit y jouer le rôle qui lui revient dans la prévention des menaces à la paix et à la sécurité afin que les ressources affectées jusqu'ici à la sécurité militaire soient consacrées à la sécurité sociale.

38. Le Gouvernement pakistanais a lancé un important programme d'action sociale pour appliquer une stratégie intégrée axée sur l'éducation, la santé, la nutrition, la protection sociale et l'approvisionnement en eau et l'assainissement dans les zones rurales. Son objet est d'éliminer la pauvreté, de remédier aux inégalités entre les sexes, de développer les zones rurales et de protéger l'environnement. La réforme économique entreprise dans le cadre de la privatisation a permis de financer le développement social et les donateurs à tous les niveaux ont approuvé et appuyé le programme d'action sociale.

39. Le Sommet mondial pour le développement social sera l'occasion de dégager un consensus sur les problèmes liés au financement, à la dette, au commerce et au transfert de technologie. L'allégement de la dette en particulier permettra aux pays en développement d'investir massivement dans les programmes de développement social et de poser les bases du développement durable. Sa délégation estime que la mise à disposition de nouvelles ressources complémentaires constitue le meilleur moyen de briser le cercle vicieux de l'aide, de l'endettement et de la dépendance. Il convient d'étudier sérieusement le principe d'un "impôt international". Cette source de revenu indépendante donnerait à l'Organisation des Nations Unies le moyen d'influencer et de réglementer le processus de prise des décisions économiques et sociales à

l'échelon international. Mme Junejo prie l'Organisation de mettre un terme à la paralysie que provoquent les engagements trop nombreux et les ressources qui diminuent sans cesse. Important mécanisme, aux vastes possibilités, les institutions spécialisées permettent à l'Organisation des Nations Unies de jouer les premiers rôles dans le cadre d'un nouveau pacte mondial pour le développement social. Un tel pacte suppose cependant des ressources et un engagement authentique de la part des États Membres.

40. M. PIBULSONGGRAM (Thaïlande) dit que le développement social et le progrès économique sont interdépendants. De même, il y a lieu de tenir compte du développement social dans la sécurité mondiale. Les menaces de caractère social comme le sida et le trafic international des drogues n'ont pas un effet moins déstabilisateur que les menaces militaires du passé. Il faut donc aborder la question de façon cohérente et l'Organisation des Nations Unies a un rôle particulier à jouer à cet égard.

41. La Thaïlande est profondément attachée à la réalisation des objectifs du Sommet mondial pour le développement social et participe activement aux conférences préparatoires régionales et à la formulation de nouvelles politiques sociales nationales. L'homme est le but du développement. La Thaïlande s'engage à bâtir une "société pour tous" et accorde une importance particulière à la protection et à la promotion des droits des groupes qui ont été marginalisés dans le passé.

42. Le Gouvernement thaïlandais accorde à la jeunesse, ressource la plus précieuse de l'humanité, un rang élevé dans ses priorités de développement. Le représentant souscrit à la convocation de séances plénières extraordinaires de l'Assemblée générale et à la proclamation d'une Journée internationale de la jeunesse en 1995. Il espère que le projet de programme d'action mondial pour la jeunesse et la déclaration d'intention sur la jeunesse seront adoptés.

43. Les personnes âgées en tant que force de stabilisation de la société jouissent d'un grand respect en Thaïlande. Le Gouvernement a proclamé une Journée nationale des personnes âgées et formulé divers projets à long terme relatifs à la qualité de la vie et au bien-être physique et mental des personnes âgées et il remercie le Fonds des Nations Unies pour la population de son aide à cet égard.

44. Il dit que la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées et le Programme d'action mondial sont d'importants moyens de sensibilisation et il se félicite de l'adoption de Règles pour l'égalisation des chances des handicapés. Son pays a également signé une proclamation régionale sur la participation des personnes handicapées et améliore au plan national les structures d'enseignement et de formation des handicapés.

45. Le renforcement de la famille est un élément indispensable à l'ordre social. Pour que l'ensemble de la société se développe de façon harmonieuse, il faut que la famille soit unie. Dans le cas contraire, la société irait à sa perte. Son gouvernement a proclamé une Journée nationale de la famille et commencé d'étudier diverses questions : rôle du père en tant que partenaire dans le foyer, élimination de la violence domestique contre les femmes et les enfants

et projets éducatifs. La délégation thaïlandaise a contribué à l'Année internationale de la famille qui a été l'occasion de nombreuses activités dans son pays.

46. M. KARAMBEZI (Rwanda) dit que les questions de pauvreté et de désintégration sociale dans son pays ont été exacerbées par une guerre qui dure depuis près de quatre ans. Les actes de génocide qui ont eu lieu récemment ont traumatisé la société rwandaise et choqué la conscience de l'humanité. Il remercie au nom des victimes la communauté internationale pour son assistance et sa sympathie. Il compte sur sa solidarité habituelle pour aider le Rwanda à se relever. Comme l'a indiqué le Président du Rwanda dans son discours à l'Assemblée générale, le peuple rwandais devra rebâtir la nation avec des moyens dérisoires.

47. Le Rwanda place beaucoup d'espairs dans les résultats du Sommet mondial pour le développement social. Des milliers de vies ont été détruites, les infrastructures sociales ont été dévastées et tout ceux qui étaient précédemment chargés du développement social ont été massacrés ou ont fui. L'aide morale, politique, technique et économique internationale est indispensable. Son gouvernement aura besoin du soutien de la communauté internationale pour mettre en place les divers programmes sociaux nécessaires pour apprendre au peuple rwandais de nouvelles valeurs fondées sur le respect des droits de l'homme, l'intégration sociale et le développement national.

48. Mme KOVALSKA (Ukraine) dit que la décision de convoquer le Sommet mondial pour le développement social est d'autant plus importante et opportune que le monde fait face à des problèmes socio-économiques sans cesse croissants. Il convient en particulier que le Sommet mondial se tienne en 1995, année du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Elle espère qu'on tiendra compte dans les documents définitifs du Sommet de la situation des pays qui sont aux prises avec les difficultés sociales dues au fait qu'ils sont en transition vers une économie de marché. L'Ukraine attache une grande importance aux conférences régionales qui se tiennent en prévision du Sommet et espère que la récente Conférence internationale sur la population et le développement ainsi que la prochaine Conférence mondiale sur les femmes encourageront la coopération internationale dans le domaine social et contribueront à l'élaboration de politiques sociales appropriées au niveau national.

49. L'aggravation de la récession économique et la détérioration des indicateurs sociaux qu'on constate dans nombre de pays à économie en transition sont notamment dues à l'adoption de politiques commerciales inadaptées et à des erreurs commises pendant la privatisation ainsi qu'au cours de la restructuration industrielle. Il est évident que cette évolution a eu des incidences négatives sur les couches les plus vulnérables de la population. En outre, étant donné l'insuffisance des ressources disponibles pour le développement social, le coût considérable du désarmement et du programme visant à limiter les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl ainsi que d'autres facteurs, la qualité des services fournis actuellement en Ukraine laisse à désirer.

50. Le Gouvernement prend en conséquence des mesures pour mettre en place de nouveaux systèmes sociaux afin de protéger surtout les couches les plus défavorisées de la population, notamment celles issues de couples dissociés ou de familles nombreuses et les orphelins. En fait, la situation démographique en Ukraine, une des plus mauvaises d'Europe, se caractérise par une baisse rapide du taux de natalité et l'accroissement du nombre de personnes âgées. Cette évolution aura des incidences à long terme sur le développement économique du pays, la main-d'oeuvre et la structure sociale.

51. Il est regrettable de constater que les efforts déployés par le Gouvernement n'ont guère eu d'effet sur la dégradation de la situation sociale consécutive à la mise en oeuvre de réformes draconiennes. L'Ukraine ne peut dissiper la crise actuelle qu'en adoptant une nouvelle stratégie sociale, économique et politique. Le Président de la République ukrainienne a récemment présenté un programme radical de réforme économique au Parlement ukrainien, qui l'a dans l'ensemble approuvé. Ce programme permettra de redresser la situation en encourageant les travailleurs à accroître leur productivité et à devenir plus entrepreneurs, en augmentant les coûts de la main-d'oeuvre et des services que paient les personnes à revenu élevé afin d'alléger le poids des coûts sociaux sur le budget de l'État et d'encourager une plus grande participation des travailleurs au capital et aux bénéfices

52. La mise en oeuvre de ce programme compliqué s'inscrit dans la durée et l'Ukraine tirera largement parti de l'expérience que d'autres pays ont dans le domaine de la décentralisation de leur économie tout en étant conscientes du fait qu'il n'existe point de panacée dans ce domaine et que donc, il faut tenir compte des besoins particuliers de chaque pays. Elle souligne en outre l'importance que revêtent les projets de recherche conjoints qu'entreprennent les experts ukrainiens et internationaux sur des questions prioritaires telles que les relations employés/employeurs pendant la restructuration de l'industrie; l'évolution de l'emploi, y compris le chômage latent; et la détermination des véritables causes de la dégradation du niveau de vie afin d'élaborer une politique efficace de protection sociale.

53. Son pays apprécie vivement les activités des organismes des Nations Unies et compte sur leur collaboration. Elle souligne à cet égard l'intérêt de la Conférence internationale qui s'est tenue récemment à Kiev sur la réforme du marché du travail et de la politique sociale en Ukraine, organisée par l'OIT et le PNUD en coopération avec l'Organisation des Nations Unies. Elle souligne que pour améliorer la situation sociale dans le monde, il faut que l'assistance des organismes et institutions spécialisées des Nations Unies soit orientée vers la réalisation d'objectifs pratiques.

54. M. LEPESHKO (Biélarus) dit que, malgré les efforts que l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale ont déployés ces 50 dernières années, le monde est aux prises avec des problèmes sociaux et économiques d'une ampleur sans précédent. Bien que la situation soit sans doute plus grave dans les pays en développement où vivent plus d'un milliard d'habitants dans l'extrême pauvreté, d'autres problèmes tels que les conflits ethniques, la toxicomanie, la criminalité et le chômage touchent également le monde développé. La rareté des ressources destinées aux programmes sociaux des Nations Unies,

l'instabilité politique et la dégradation de l'environnement ont empêché toute amélioration dans le domaine social et c'est précisément pour ces raisons que sa délégation se félicite de la convocation du Sommet pour le développement social en 1995 et approuve l'examen des principales questions qu'elle abordera.

55. Elle espère en outre que le Sommet encouragera la communauté internationale à coopérer à l'élaboration d'une politique sociale qui tiendra compte des besoins et des intérêts des États et attend avec beaucoup d'intérêt l'établissement de plans orientés vers l'action et des mécanismes de suivi qui conviennent. Le Sommet doit également permettre de consolider l'engagement politique des gouvernements, de formuler des politiques nationales de développement social, d'améliorer l'efficacité des programmes sociaux des Nations Unies et de sensibiliser l'opinion.

56. En ce qui concerne l'emploi, il convient de noter le rôle particulier que jouent les coopératives qui peuvent contribuer pour beaucoup à la solution des problèmes sociaux, comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport (A/49/213). Le mouvement coopératif s'est renforcé au Bélarus ces dernières décennies et sa délégation souscrit à la décision de l'Assemblée de proclamer une journée internationale des coopératives. Le succès de ce sommet dépendra dans une large mesure des travaux du Comité préparatoire et il exprime l'espoir que l'esprit de compromis et de coopération dont on a fait preuve pendant les récentes consultations intersessions continuera de prévaloir. Les documents définitifs du Sommet doivent fixer des objectifs précis et réalistes visant à créer les conditions politiques et économiques d'un développement social durable, compte dûment tenu des besoins spécifiques des pays des différentes régions, notamment de ceux des pays en transition.

57. Plusieurs membres de la Communauté d'États indépendants, tels que le Bélarus, qui sont actuellement en transition économique, doivent également réaliser des réformes sociales radicales et les groupes les plus vulnérables sont les plus touchés. En dépit de l'épuisement des ressources énergétiques, de la baisse de la production et de la rareté de fonds destinés aux équipements collectifs, le Gouvernement bélarussien s'efforce de résoudre les problèmes sociaux en aidant les sociétés et les organisations à s'autofinancer, en apportant régulièrement une aide à un tiers de la population, principalement aux groupes les plus vulnérables et aux travailleurs non qualifiés, et en relevant le salaire minimum et en indexant les revenus nets.

58. Il a également adopté une législation sociale. Il a récemment lancé des programmes à l'intention des handicapés et des personnes âgées afin d'atténuer les conséquences sociales, médicales et psychologiques de la catastrophe de Tchernobyl et de la persistance de la récession. La politique de protection sociale et de lutte contre le chômage est révisé chaque année.

59. En dépit des problèmes économiques résultant des réformes, la démocratisation des institutions politiques et la patience de la population ont permis d'assurer une stabilité politique relative au Bélarus. Ce dernier compte sur l'assistance d'organisations internationales telles que les institutions des Nations Unies pour résoudre ses problèmes sociaux et attache en conséquence une grande importance aux programmes de coopération des Nations Unies avec les pays en transition économique.

60. Les retombées radioactives de la catastrophe de Tchernobyl entravent sérieusement le développement social du Bélarus. Le nombre croissant de cas de maladies de la thyroïde chez les enfants suscite une grave inquiétude. Bien que des efforts soient faits pour améliorer la qualité de l'environnement et le traitement médical de la population des zones contaminées, la détérioration de la santé des enfants appelle des investissements importants destinés à créer des établissements hospitaliers spécialisés. C'est pourquoi l'assistance d'organisations internationales, d'oeuvres de bienfaisance et d'autres États est essentielle.

61. En conclusion, il déclare que son pays s'engage à faire tout son possible pour assurer le succès du Sommet mondial pour le développement social qui imprimera un nouvel élan au développement économique et social dans le monde.

La séance est levée à 13 heures.